

NOTIFICATION
D'UNE DECISION DEFINITIVE CONSECUTIVE A UN REFUS DE
PROTECTION

notifié au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I.	Administration qui notifie la décision définitive: Office des brevets de la République d'Ouzbékistan, 2a, rue Toï-tepa, 700047 Tachkent (Ouzbékistan) Téléphone: (3712) 132-00-13 Fax: (3712) 133-45-56	
II.	No de l'enregistrement international:	823 140
	No de l'enregistrement national de base:	30113
III.	Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: AKTSIONERNO DROUJESTVO "ALEN MAK" 148 "Vasil Levski" St. Plovdiv (BG) BG-4000	
IV.	☒ Décision définitive confirmant le refus de protection; ☐ Décision définitive acceptant totalement la marque à la protection; ☐ Décision définitive confirmant la décision de la disclamation; ☐ Autre décision (le cas échéant, voir annexe).	
V.	Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: 26.07.2005	
VI.	Signature ou sceau officiel de l'administration qui a prononcé la décision définitive: 	